

communauté d'agglomération www.beaunecoteetsud.com

Conseil Communautaire du 16 Décembre 2019

Date d'envoi de la convocation : 6 Décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 76

Nombre de Procurations: 7 Nombre de Votants: 83

Envoyé en préfecture le 10/01/2020

Reçu en préfecture le 10/01/2020

Affiché le

ID: 021-200006682-20191216-CC_19_081-DE

5:00

PRESIDENCE DE :

M. Alain SUGUENOT

Présents:

Titulaires: Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Anne DIEZ, Alexis FAIVRE, Philippe FALCE, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, M., Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Michèle RODIER, Christophe MONNOT, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Jérôme FLACHE, Claude VANIER-CORON, Olivier MENAGER, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants :

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),

M. Jean-Paul BAILLY (Suppléant de SAVIGNY-LES-BEAUNE)

Délégués ayant donné procuration :

M. Thibaut GLOAGUEN à M. Jean-Benoit VUITTENEZ, Mme Martine BOUGEOT à Mme M. Michel PICARD, M. Patrick FERRANDO à Mme BERNARD-BRUNAUD, Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Philippe DIDAILLER, Mme Patricia RACKLEY, à M. Jérôme FLACHE, M. Philippe CESNE, à M. Jean-Pierre REBOURGEON, M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

Mmes et M. Frédéric CANCEL Justine MONNOT, Philippe ROUX, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Jérôme BILLARD, Thierry LAINE.

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE

CHARTE GISSLER EN MATIERE DE STRATEGIE D'ENDETTEMENT:

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle que de nombreuses collectivités et établissements publics locaux ont eu recours aux produits structurés en raison du caractère attractif des taux bonifiés et d'une méconnaissance des risques financiers encourus.

Il précise que la crise financière de 2008 a révélé la (réelle) dangerosité des emprunts structurés, due à la volatilité des indices utilisés dans le calcul des taux. C'est pourquoi, en 2009, la signature d'une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales, ajoutée à la diffusion de la circulaire n°NORIOCB1015077C du 25 juin 2010, ont mis fin à la commercialisation des emprunts structurés à risque.

Le rapporteur indique que la charte GISSLER (charte de bonne conduite) et la circulaire n°NORIOCB1015077C du 25 juin 2010 recommandent à l'exécutif local de définir annuellement une stratégie d'endettement, et d'adopter à cet effet une délibération dans le cadre ainsi défini pour la réalisation d'emprunts et de lignes de trésorerie.

Il souligne que cette charte instaure aussi la mise en place d'une classification des produits structurés et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités relatives à la dette, pour améliorer l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, ainsi que des risques liés aux emprunts structurés.

M. CHAMPION explique que l'annexe 1 reprend une classification des produits structurés selon la charte de bonne conduite et l'annexe 2, une analyse de la dette de l'EPCI en lien avec cette classification.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

> APPROUVE les dispositions de cette charte,

COMMUNAUTE

> AUTORISE le Président à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certif é conforme, LE PRESIDENT

pour le PRESIDENT et par délégation TEL DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoven (www.télércours.fr). Un recours aracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

ANNEXE 1 – Charte GISSLER

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités territoriales :

TABLEAU DES RISQUES DE LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

Deux dimensions de classification :

1 – Indices sous-jacents

Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, MS, EURS, etc...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euros présentent le risque maximum (risque 5).

2 – Structure

Le risque lié à la structure du produit : allant de A à E ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

	CLASSIFICATION DES RISQUES						
	INDICES SOUS JACENTS	STRUCTURES					
1	Indices zone euro	Echange de taux fixe contre taux variable inversement. Echange de taux structuré cor taux variable ou taux fixe (sens unique). Ta valable simple plafonné (CAP) ou enca (tunnel)					
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices	В	Barrière simple. Pas d'effet de levier				
3	Ecarts d'indices zone euro	С	Option d'échange (Swaption)				
4	Indices hors zone euros. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicatour juggu'à 2 multiplicatour juggu'à				
5	Ecart d'indices hors zone euro	Е	Multiplicateur jusqu'à 5				
6	Indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change)	F	Structures non autorisées par la charte nulatif, multiplicateur > 5)				

ANNEXE 2 - Analyse de la dette de la CABCS consolidée

1. Analyse budgétaire de l'exercice 2020

Charges financières en 2020

Annuité 2 684 964,12

Amortissement 1 969 790,55

Remboursement anticipé avec 0,00 flux

Remboursement anticipé **0,00** sans flux

Intérêts emprunts 715 173,57

Solde ICNE 59 627,30

Analyse par budget:

Budgets Concernée	Capital restant dû 01.01.2020	Annuité	Intérêts	Amortissement	Capital restant dû 31.12.2020
BUDGET PRINCIPAL	4 682 441,06 €	609 409,14 €	167 550,18€	441 858,96 €	4 240 582,10 €
BUDGET TRANSPORT	132 408,90 €	76 156,71 €	4 087,78 €	72 068,93 €	60 339,97 €
ASSAINISSEMENT AFFERMAGE	8 351 272,77 €	1 050 991,64€	308 636,23 €	742 355,41 €	7 608 917,36 €
ASSAINISSEMENT REGIE	940 949,65 €	168 901,66 €	32 662,82€	136 238,84 €	804 710,81 €
EAU POTABLE AFFERMAGE	4 399 001,01 €	421 039,27 €	102 100,93€	318 938,34 €	4 080 062,67 €
EAU POTABLE REGIE	2 175 196,46 €	247 124,06€	62 324,70 €	184 799,36 €	1 990 397,10 €
ZAC PRE FLEURY	3 900 000,00 €	18 080,00 €	18 080,00 €	€	3 900 000,00 €
ZAC CERISIERE	3 000 000,00 €	15 200,00 €	15 200,00 €	€	3 000 000,00€
ZA GOUTEAUX	149 819,97 €	78 061,64 €	4 530,93 €	73 530,71 €	76 289,26 €
TOTAL	27 731 089,82 €	2 606 902,48 €	715 173,57 €	1 969 790,55 €	25 761 299,27 €

2. Analyse au 01/01/2020

Caractéristiques de la dette au 01/01/2020

Encours 27 715 316,71

Nombre d'emprunts * 91

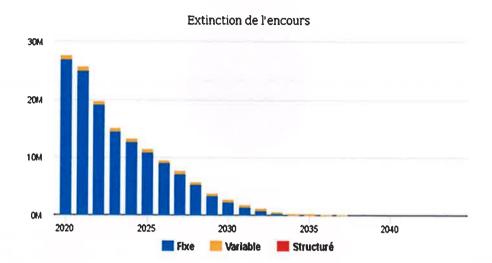
Taux actuariel * 2,69%

Taux moyen de l'exercice 2,64%

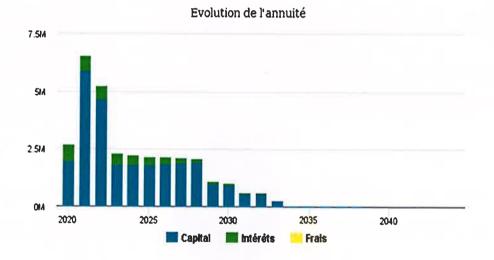
* tirages futurs compris

3. Extinction

Evolution en encours au 01/01/20:

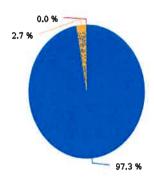


Extinction en annuité au 01/01/20 :



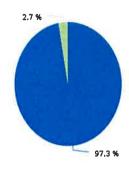
4. Structure par taux

Structure par Type de Taux au 01/01/20

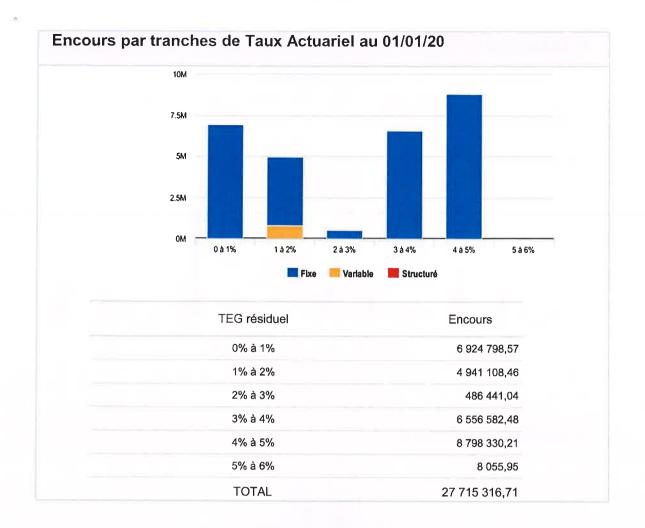


	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	Total
Encours	26 957 541,56	757 775,15	0,00	27 715 316,71
Pourcentage global	97,27%	2,73%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	4 ans, 9 mois	12 ans, 2 mois		4 ans, 11 mois
Duration	4 ans, 5 mois	11ans, 3 mois		4 ans, 8 mois
Nombre d'emprunts	89	2	0	91
Taux actuariel	2,71%	1,71%	0,00%	2,69%
Taux moyen	2,66%	174%	0,00%	2,64%

Structure par Index au 01/01/20

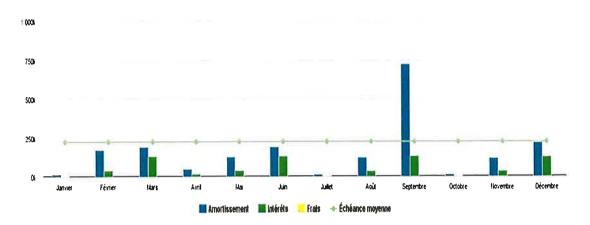


	Index	Nb	Encours au 01/01/2020	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE		89	26 957 541,56	97,27%	2 640 576,42	98,35%
LIVRETA		2	757 775,15	2,73%	44 387,70	1,65%
	TOTAL	91	27 715 316,71		2 684 964,12	



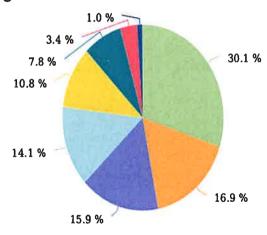
5. Echéancier

Répartition mensuelle des échéances 2020 (Contrats réels seulement)



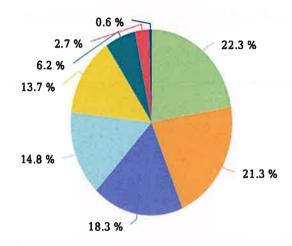
6. Budgets et Prêteurs

Répartition par Budgets au 01/01/20



Budget	Montant
Budget Assainissement Collectif Affermage	8 343 240,56
BUDGET Principal	4 682 441,06
Budget Eau Potable Affermage	4 399 001,01
Budget Annexe ZAC Pre Fleury	3 900 000,00
Budget Annexe ZAC Cerisieres	3 000 000,00
Budget Eau Potable Régie	2 175 196,46
Budget Assainissement Collectif Regie	933 208,75
Autres	282 228,87
TOTAL	27 715 316,71

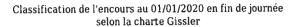
Répartition par Prêteur au 01/01/20

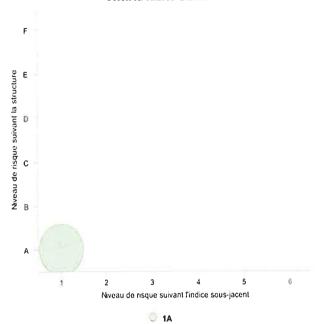


Prêteur	Montant
La Banque Postale	6 168 333,31
Crédit Agricole	5 912 620,10
Caisse d'Epargne	5 085 187,04
Crédit Foncier	4 093 059,84
Crédit Mutuel	3 807 465,09
Caisse Française de Financement Local	1 720 651,41
Caisse des Dépôts et Consignation	757 775,15
Autres	170 224,77
TOTAL	27 715 316,71

7. Charte

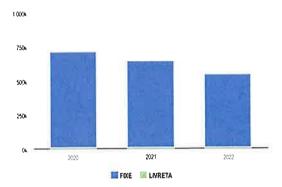
Classification de l'encours au 01/01/20 selon la charte Gissler





8. Intérêts

> Répartition annuelle par index des intérêts



Index	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022	Coût moyen 2022
FIXE	702 102,51	3,71%	634 755,50	3,70%	538 872,80	3,86%
LIVRETA	13 071,06	1,75%	12 526,58	1,75%	11982,10	1,75%
TOTAL	715 173,57	2,64%	647 282,08	2,57%	550 854,90	3,32%